



# PROCES-VERBAL/COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 13 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 janvier, le conseil municipal de la commune de Ballon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Emmanuel JOBIN.

**Date de convocation** : 6 janvier 2025

**Présent(e)s** : Messieurs JOBIN Emmanuel, FRENEAU Patrick, LOREC Gildas, RICHARD Guillaume, FARDOUX Laurent  
Mesdames TAROT Sylvie, AUGUIN Catherine, BOULINEAU Cécile, ROBIGO Magdalena et BAUDRY Mireille

**Absent(e)s** : Mesdames DURRIEU Françoise, BRET-CARRER Virginie et DOUET Emilie ainsi que Messieurs BEGAUD Yann et JAMET Stève

**Pouvoirs** : Madame BRET-CARRER Virginie a donné pouvoir à Monsieur JOBIN Emmanuel

**Secrétaire de Séance** : monsieur LOREC Gildas

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de conseillers municipaux absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de pouvoirs accordés pour la séance : 1

\*\*\* \*\*

**Début de la séance 20h30**

## 1- Validation du procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2024

Disponible pour lecture sur la plateforme GEDEON (Espace : Ballon > Vie communale > Conseil municipal > 2024).

Ou disponible sur le site internet de la commune.

Le procès-verbal n'est désormais plus à signer lors de la séance du conseil.

**Nombre :**

- de Conseillers en exercice : 15
  - de Présents : 10
  - de suffrages exprimés : 11
- 11 Pour ; 0 Abstention ; 0 Contre

**Le procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2024 est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.**

## 2- Débat d'Orientation budgétaire 2025

Monsieur le Maire expose le contexte économique général dans lequel s'inscrira le budget 2025.

Monsieur le Maire fait une présentation simplifiée du budget. Il présente également le compte administratif avec les affectations du résultat 2024 au budget prévisionnel 2025.

Les premières propositions de dépenses et recettes d'investissement 2025 sont exposées.

Une évaluation financière des biens immobiliers de la commune devra être réalisée en 2025.

Un état des lieux de la voirie communale sera effectué par le SDV17 afin d'évaluer les travaux à prévoir pour sa rénovation.

Une commission des finances est prévue le 10 février 2025.

**Après avoir échangé, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable.**

**\*\*\* \*\***

**SEANCE LEVEE A 22H20**